

Le plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

La question des mausolées

On ne peut pas dissocier la question du plan directeur de celle des mausolées, comme si ceux-ci n'étaient qu'un détail secondaire de celui-là tel que le suggèrent les analyses des services et organismes municipaux qui lui ont curieusement presque tous donné une approbation préliminaire –et comme allèguent toujours certains des analystes!

Ce plan directeur est au contraire directement sinon uniquement relié à la question des mausolées. Il prend son origine dans une première proposition informelle faite au responsable du *Plan de mise en valeur du mont Royal* en 1989 dans le contexte des travaux du *Comité de concertation intérimaire*, portant sur la construction d'une douzaine de mausolées. Ce projet avait été renvoyé en fonction de critères de localisation périphérique qui n'en aurait laissé que deux ou trois, sans compter les exigences architecturales à hauteur de la valeur patrimoniale des lieux.

Cette question rebondit cependant en 1993, après le remisage du dossier du mont Royal, d'abord avec la transformation, approuvée par la Ville et le MACC, de l'ancien charnier à valeur patrimoniale en mausolée (Sainte-Claire-d'Assise), puis surtout en 1995 par l'autorisation donnée par la nouvelle administration municipale pour la construction d'un nouveau mausolée (Sainte-Marguerite-d'Youville), fortement contesté malgré sa tentative d'enfouissement –facadisme inversé!- ce qui allait tout de même amener la Ville à exiger la préparation d'un plan directeur préalable à toute nouvelle demande de permis pour de telles constructions.

Après une première mouture jugée insuffisante, le Cimetière comprit que, pour faire accepter ces mausolées, il allait devoir engager les meilleurs spécialistes -comme il se plaît à le répéter depuis- historiens, architectes, paysagistes, pour élaborer un plan d'ensemble mettant en valeur les aspects patrimoniaux, environnementaux et paysagers du cimetière comme du mont Royal tout autour et tout à coup incontournable - et en récupérer systématiquement tous les discours.

Ce plan directeur est effectivement excellent sur tous ces aspects, mais souffre de distortions évidentes liées à l'omniprésence des mausolées et davantage au rapport de force à maintenir à leur égard dans les échanges sur les demandes de la Ville concernant l'intégration du cimetière au *Plan de mise en valeur du mont Royal*, par exemple le passage des chemins de ceinture et de traverse ou l'avenir du boisé du sommet nord à Outremont. C'est pourquoi il paraît inutile ici de commenter et même de consulter sur les aspects positifs du plan tant que la question préalable des mausolées qui le mine n'aura pas été exposée, explorée et expédiée.

La question préalable : pourquoi des mausolées?

Comme pour toute consultation digne de ce nom concernant un équipement collectif ou un service public, comme c'est le cas ici et fut-il privé ou péripublic, la question de sa justification économique précède normalement et conditionne celle de ses impacts sociaux et environnementaux. Cette question préalable s'articule habituellement en trois points : le besoin du projet pour la santé ou la survie de l'entreprise, sa rentabilité dans le marché, les solutions alternatives possibles. Pour cela, l'entreprise demanderesse doit produire les états financiers et les études appuyant le projet, ce qui n'est manifestement pas le cas ici et nous laisse à nos interrogations sans réponses.

Pourquoi le cimetière de la paroisse Notre-Dame insiste-t-il tant pour construire de tels mausolées? Mais d'abord, pourquoi les groupes de pression et de protection s'y opposent-ils tant? En soi, les mausolées ne sont qu'un mode funéraire parmi d'autres qu'on devrait retrouver normalement dans un cimetière *ordinaire*. Pourtant, le dictionnaire décrit le mausolée comme un *monument funéraire somptueux de très grande dimension* - au départ celui élevé par sa veuve au roi Mausole - ce qui connote qu'il s'agit d'abord d'un monument et non d'une résidence, à la mémoire d'un personnage illustre et non pour locataires ordinaires. Avec l'avènement de la démocratie libérale, les grandes et riches familles ont pu se payer de telles sépultures, ici plus modestement appelées *caveaux* cependant, puis récemment, depuis une vingtaine d'années, la communauté italienne de Montréal, moins fortunée sans doute mais qui investit grandement dans le culte des morts, a trouvé une façon de partager les coûts en récupérant le concept sous forme de *condominiums*, ces édifices résidentiels dont l'architecture kitsch révèle bien la nature du compromis.

C'est que ces structures ne sont plus des *monuments* érigés à la mémoire des morts, mais bien de banals *bâtiments accessoires*, de simples abris pour ceux-ci - qui n'en ont cure - mais surtout pour leurs survivants, conçus pour leur confort frileux comme prétentieux. Pour quoi ils insistent tant pour les placer au pinacle! Libre choix oblige, on ne peut empêcher ce qui est devenu une *clientèle* de se payer pareils édifices - encore que l'on puisse questionner la pertinence environnementale de chauffer ce qui est par nature refroidi! On retrouve le même débat avec les propriétaires de VUS, confortés paradoxalement par le principe du pollueur-payeur! Placés en banlieue, où ils appartiennent culturellement, le long des autoroutes, dans des complexes funéraires commerciaux, passe encore. Aussi dans le cimetière de l'Est, le Repos-Saint-François, dont le site et la situation ne présentent aucune valeur patrimoniale ou paysagère et qui, justement, semble se spécialiser dans ces opérations immobilières.

Mais pas au mont Royal pour la *situation*, emblématique entre toutes, déclaré arrondissement historique et naturel et où la construction des condos est justement

particulièrement surveillée. Ni au cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour le *site*, celui du plus grand et plus important cimetière du pays, reconnu *Lieu historique National*, par la quantité mais aussi par la qualité civique et paysagère - peut-être pas le plus pur cimetière-jardin à l'anglaise comme on l'en excuse pour cause, davantage à la française ou plutôt à la *canadienne-française*, un peu hybride comme nous, mais jardin tout de même, qui s'additionne au voisin et se prolonge, se confond, dans le grand parc alentour dont il fait lui aussi génétiquement partie dans l'histoire des grands espaces verts du monde. Toute nouvelle sépulture ou structure dans cet espace doublement généalogique, pour les familles et pour les parcs, doit absolument respecter, épouser, augmenter la forme jardin, non pas la réduire par une occupation immobilière exclusive, mais en répercuter au contraire la mobilité, la fluidité, la diversité, l'ouverture. En soi, architecturalement le mausolée proposé est intéressant – et c'est grâce à lui que le reste du plan directeur l'est aussi, comme une sauce! Mais ce n'est pas en s'enfouissant comme l'autruche - paradoxe du plus beau mausolée invisible - ou en plantant des arbres et autres artifices sur le toit -sorte de déguisement halloweenesque ou hollywoodien - que l'on y arrivera!

Toutes ces bonnes raisons pour ne pas ériger pareilles bâtisses dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges disent, *a contrario* et en filigrane pourquoi la paroisse Notre-Dame y tient tant : il ne s'agit plus d'un simple service aux abonnés d'un monopole en régie publique –ce que sont *mutatis mutandis* les paroisses! - mais d'une nouvelle *clientèle* externe, supplémentaire, qui magasine sur le marché libre où l'on doit aller l'attirer, mais d'autant plus alléchante que captive de ses coutumes dépensières, la bonne affaire quoi! Après avoir longtemps nié chercher ou même faire des profits, la direction du cimetière avouait transférer ses surplus à l'entretien de la basilique Notre-Dame, pour maintenant afficher carrément un discours commercial, financer des campagnes de publicités pour concurrencer *la compétition*, en l'occurrence l'industrie funéraire qui s'intègre en aval avec ses propres mausolées-columbariums et même des cimetières commerciaux, mais aussi les autres cimetières paroissiaux et surtout le Repos-Saint-François, le cimetière de l'Archevêché, avec qui les Messieurs de Saint-Sulpice entretiennent une rivalité séculaire.

Curieusement ce marché du mausolée, parce que culturellement identifié, reste très limité et risque de périliter à moyen terme. La formule attire évidemment d'autres consommateurs de grandes surfaces, mais c'est essentiellement la communauté italienne qui s'y retrouve, à environ 90% -ce qui correspond à à peine 5% des sépultures annuelles du cimetière, qui par ailleurs octroie à ses mausolées près du tiers de ses réserves d'entretien à long terme! Avec le temps et l'intégration, il est probable que les générations futures cessent d'investir autant, culturellement et financièrement, dans de tels rites. D'autant que les nouvelles tendances qui se développent partout en occident portent sur des rites à la fois moins onéreux et plus commémoratifs, plus conviviaux que religieux, comme l'incinération (50%, deux tiers prévus d'ici 20 ans, selon la Fabrique, et déjà beaucoup plus ailleurs), et

conséquemment la conservation familiale et surtout la dispersion très en vogue – pour laquelle le cimetière dit ne pas avoir de demande mais ne fait aucune offre comme pour les mausolées!

Mais il est aussi possible - les chiffres nous le diraient! - qu'à court terme, il y ait là une bonne affaire, compte tenu des montants importants engrangés par les préarrangements. On nous dit que ces rendements servent non plus à aider la paroisse mais supposément à assumer les surcharges imposées par l'entretien et la mise en valeur de son paysage patrimonial! Si tel était le cas, pareille candeur devrait amener la Fabrique à démontrer sa bonne foi en révélant ses états financiers. Elle n'y est pas tenue par son statut de paroisse, mais comme telle elle est aussi un organisme sans buts lucratifs, dont les surplus, les *profits*, doivent être simplement réinvestis dans le maintien et l'entretien du domaine. Les cimetières paroissiaux n'ont qu'à assurer le service funéraire de leurs paroissiens, au rythme démographique des décès sur leur territoire, et suivant une tarification permettant d'en couvrir les frais. Ils n'ont pas à courir après des clientèles socialement ou spatialement exogènes, et de plus en plus, concurrence oblige. Or tout le comportement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges contredit cette pratique coutumière. Si la Fabrique se comporte comme une entreprise commerciale, elle devrait être tenue et traitée comme telle et, ici, sommée de présenter les données comptables établissant la justification économique et la rentabilité à long terme de son projet si elle veut qu'il puisse même être étudié.

L'excuse des frais d'entretien liés à son statut patrimonial, même si tel est le cas, ce dont on peut douter tant que ces données ne seront pas produites, ne tient pas : ce n'est pas au cimetière d'assumer les surcharges liées à la reconnaissance d'un tel statut par la société, mais bien à cette société elle-même. Une reconnaissance ou un classement patrimonial est une forme d'expropriation partielle de certains droits de propriété et doit en conséquence s'accompagner de programmes de subventions compensatoires conséquents. À cet égard, doit-on rappeler que même la basilique Notre-Dame, ce joyau premier du patrimoine historique et architectural de Montréal, n'est pas reconnue, ce qui évite à l'État de contribuer à sa conservation...et pourrait justifier la Fabrique d'exploiter commercialement son cimetière pour en détourner les fonds vers la basilique! Ce que l'on appelle sacrifier un patrimoine pour en sauver un autre!

Les solutions alternatives

Après établissement de la justification économique et de la rentabilité effective du projet, toute consultation doit s'assurer que toutes les solutions alternatives ont été étudiées et évaluées en amont avant de procéder à l'analyse des impacts du projet retenu en aval. On sait que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a été impliqué dans

des discussions sur de telles possibilités autres, mais leur analyse n'apparaît pas à la présentation. Nous nous contenterons d'en proposer quelques-unes.

*L'idée présentée par moi-même en 1997 et reprise par l'Écomusée de l'AuDelà pour projet d'étude soumis au MACC et à la Fondation du patrimoine religieux en 1999 – toujours en attente! - de faire d'une pierre deux coups, sauver à la fois le patrimoine paysager du cimetière et le patrimoine architectural des vieilles églises paroissiales encore ouvertes –avec leur service religieux et communautaire - en y ramenant la fonction et l'économie funéraires sous forme de columbariums, le tout à la faveur du développement de l'incinération et de la facilité de gestion des urnes cinéraires. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges avait été approché pour accompagner cette étude et éventuellement s'associer à la gestion de tels columbariums en accord avec certaines paroisses.

*La possibilité de s'associer à l'Archevêché pour une cogestion du domaine des mausolées et un partage des bénéfiques avec le cimetière de l'Est ou ailleurs.

*À la rigueur, la possibilité d'ériger le mausolée au cimetière même, mais seulement dans la zone technique du cimetière, à la place des serres fermées depuis peu, sur le plateau où sont déjà concentrés la plupart des mausolées autour du crématorium et où l'université de Montréal achève, hélas!, l'érection d'un ensemble de pavillons importants dont la volumétrie aurait au moins l'avantage d'absorber celle du mausolée et qui pourraient partager avec lui l'accès existant de ce côté. Ce projet a déjà été avancé par Roger Leblanc, l'architecte des premiers mausolées du cimetière.

*Enfin la possibilité d'utiliser des terrains en dehors du cimetière de la montagne, comme le fait le cimetière Mont-Royal. Cela pourrait se faire par échange de terrains avec la Ville - ou l'État ou une fondation - contre la cession de terrains non développés du cimetière ou de droits de développement de ces terrains que la Ville souhaiterait voir protégés ou intégrés au parc du mont Royal, ou au *Plan de mise en valeur du mont Royal* actuellement en révision, le boisé Saint-Jean-Baptiste par exemple, ou la grande plaine frontale.

L'intégration au Plan de mise en valeur du mont Royal

À cet égard et en terminant, on ne peut passer sous silence l'état déplorable où cette question des mausolées du Cimetière et surtout l'abandon par la Ville elle-même depuis 1992 du processus de concertation réunissant toutes les grandes institutions propriétaires de la montagne, au profit d'ententes bi-latérales où celles-ci n'avaient d'autre choix que de revenir à leurs stricts intérêts corporatifs, a laissé le dossier de la mise en œuvre de ce *Plan de mise en valeur du mont Royal*.

En l'absence de projet collectif, basé sur l'échange de bons procédés et la valorisation de l'image corporative, la Ville n'a plus rien à offrir en échange pour ce qu'elle ne conçoit plus que comme de simples servitudes. Nous en sommes aux menaces et au chantage. Elles portent sur trois éléments majeurs à la fois du plan directeur du cimetière et de celui de la Ville. D'abord la grande plaine frontale que le cimetière a depuis le début lui-même proposé de préserver et de mettre en valeur, par l'exhumation du ruisseau Raimbault en particulier - mais qui est tout de même réduite par le fond dans le plan directeur. Le chemin de ceinture y chemine bien, mais à la limite, coupé de l'espace vert par le déplacement de la clôture au lieu de lui être intégré.

Ensuite et plus important, le bois Saint-Jean-Baptiste au sommet d'Outremont, que le Cimetière n'était naguère pas intéressé à occuper – qu'il avait même considéré vendre à des développeurs!- vu les difficultés liées au relief, à la qualité du boisé primitif et à l'accessibilité, mais où son plan directeur plante tout à coup quelques lointaines sépultures comme pour éviter la prescription, quant on sait que les projections même du plan ne prévoient aucun horizon visible justifiant pareil développement! Comme il avait été envisagé avec la CUM puis avec Outremont, ce bois doit absolument être préservé et intégré au parc du mont Royal par acquisition soit du terrain soit d'un droit de surface. Ce vœu a été renouvelé dimanche dernier à la table de concertation sur le plan directeur d'urbanisme d'Outremont.

Enfin et surtout, le chemin de ceinture du mont Royal qui était l'élément structurant principal du *Plan de mise en valeur du mont Royal* en ce qu'il réunissait physiquement et symboliquement les trois sommets. Il s'agissait d'un prolongement du chemin Olmsted, chemin polyvalent non pavé cheminant en milieu naturel. Empruntant le chemin Saint-Jean-Baptiste jusqu'au sommet de la colline d'Outremont, il en redescendait vers Côte-des-Neiges à la limite des terrains du cimetière et de l'université se partageant successivement sur l'un ou l'autre dans la bonne entente. Là aussi l'abandon de la table de concertation a tout gâché, les deux institutions se renvoyant la balle par le mur de la Ville. Résultat, le chemin est scindé en deux : le long du chemin de Polytechnique une piste cyclable technique, asphaltée, sans intérêt paysager ni même fonctionnel par le tracé et le relief; et un simple itinéraire piétonnier signalé dans les allées du cimetière - qui s'objecte à la présence du cyclisme, même de randonnée non pavée, contrairement à plusieurs cimetières américains qui s'ouvrent de plus en plus à la mise en valeur de leur fonction accessoire mais originelle de parcs de contemplation.

Ceci affecte évidemment le chemin de traverse, aussi prévu au Plan, hautement symbolique lui aussi, reliant les sommets nord et sud, les campus des universités McGill et de Montréal, qui devait aussi se faufiler à la limite des deux cimetières, là- où les deux ont concentré les sépultures collectives ou corporatives –militaires, pompiers, marins disparus, associations civiles; franco-catholiques d'un côté de la

clôture, anglo-protestants de l'autre! - ce qui permettait à la fois de mettre en valeur ce patrimoine collectif exceptionnel sans incommoder les sépultures privées. On avait même avancé l'idée que cette zone puisse jouir d'un statut particulier impliquant la participation de la Ville ou d'autres instances gouvernementales.

Conclusion : consultation et concertation

La conclusion navrante que l'on peut tirer de cet imbroglio, c'est que la présente consultation est mal engagée à la fois par le manque de transparence du promoteur qui, après avoir mis huit ans à répondre à une commande publique minimale, cherche maintenant à dévancer, à éviter, le nouveau processus de planification et de concertation plus complexe en cours. Pour ces deux raisons, cette consultation devrait se déclarer non avenue.

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal et l'arrivée d'une nouvelle administration, une série de nouveaux encadrements ont été annoncés pour le mont Royal, depuis les promesses électorales explicites en opposition au laxisme de l'administration précédente, au décret d'arrondissement historique et naturel encore à finaliser, en passant par l'élaboration actuelle d'un plan directeur pour la montagne – réactualisant le Plan de mise en valeur jamais mis en œuvre- et par celles des plans directeurs de la Ville et des cinq arrondissements concernés, le tout paramétré par les orientations visionnaires du *Document complémentaire*.

Pendant ce temps, comme si de rien n'était, les services et conseils de la Ville ont étudié et approuvé le Plan directeur biaisé en faveur d'une exception immobilière injustifiée, du plus important morceau du mont Royal après le parc. Il est temps, encore temps, plus que temps, d'arrêter cette aberration. Et de reprendre, poursuivre et accélérer l'extraordinaire processus de concertation positive engagée par *l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal* de 1989, malheureusement stoppé en 1992, mais repris dix ans plus tard, en 2002, avec encore plus d'enthousiasme et d'audience lors des deux Sommets sur le mont Royal, celui tenu par les Amis de la montagne pour fêter le 125^{ième} anniversaire du parc du mont Royal et celui de la Ville de Montréal qui allait confirmer les conclusions du premier dans le cadre du grand Sommet organisé par la mairie pour inaugurer la nouvelle Ville de Montréal, et espérons le, une nouvelle façon de faire la planification concertante en démocratie participative.

Jean Décarie

Urbaniste retraité de la Ville de Montréal

Responsable du Plan de mise en valeur du mont Royal, 1987-1991

011203

**CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES
PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
VOLUME II, Octobre 2000**

Questions et commentaires

La version de juillet 1999 du volume I déposé en décembre 1999, portait sur les fondements du Plan directeur, sur l'analyse du site et de l'histoire du cimetière, du Plan de mise en valeur du mont Royal, de la fonction funéraire, des pratiques et du marché, enfin sur l'élaboration d'un cadre théorique, pratique et juridique pour la conservation du patrimoine funéraire. Par comparaison aux énoncés précédents (1997), ce document faisait preuve d'un sérieux et d'une ouverture remarquables, d'un niveau d'analyse et de discours qui, pouvait-on espérer, ne serait pas contredit comme parfois par les propositions d'action conséquentes du Plan directeur final.

La version du volume II datée de décembre 2000, qui présente ce Plan directeur, confirme et conforte la démarche amorcée, précise et dépasse même les questionnements de l'analyse, dépasse enfin l'attitude quelque peu méfiante sinon négative que l'on pouvait pressentir autrefois face aux questions de conservation du patrimoine, d'intégration à la mise en valeur du mont Royal, voire même à l'exercice de planification demandé par les organismes communautaires et imposé par la Ville. Ce Plan témoigne enfin d'une vision positive et proactive, responsable et éclairée, imaginative et moderne de la définition, du rôle et de la place de la fonction funéraire en général dans la cité postindustrielle et du cimetière de la Côte-des-Neiges en particulier dans la cité de Montréal.

Ceci dit, dans la suite des commentaires qui nous ont été demandés, nous ne reviendrons donc pas, sauf de façon incidente, sur les aspects positifs du document, croyant plus utile de nous limiter à formuler un certain nombre de questions sur des aspects qui ont paru demander des éclaircissements, aussi à commenter sinon critiquer les quelques propositions qui nous paraissent encore discutables. Il en restera toujours.

Avant-propos

- * Indissociabilité : elle devrait aller sans le dire!
- * Références étrangères : le choix de la Ville est curieux, trois européens récents et un seul américain, le plus célèbre. Il eut mieux valu présenter d'autres exemples américains (Laurel Hill), d'autres pratiques plus libérales, et les comparer avec une analyse plus détaillée du plan directeur de Mount Auburn.
- * Élargissement de l'équipe. S'agit-il de M. Passini et de l'équipe Daniel Arbour, ou y a-t'il d'autres personnes non identifiées?
- * Expliciter les conséquences s'il en est du statut patrimonial fédéral

* Bravo pour le ruisseau Raimbault. Nous avons fait faire une étude hydrographique préliminaire de la montagne en 1988 dans la cadre de l'élaboration du Plan de Mise en valeur.

2- Introduction

* **2.2.1** Le besoin d'un plan directeur ne vient pas de l'encerclement de la ville, antinomique au concept de cimetière rural, mais de l'évolution des pratiques, des clientèles –et surtout du clientélisme d'une gestion commerciale et non plus paroissiale du cimetière. C'est elle qui a amorcé l'urbanisation et la banalisation du cimetière que le Plan du MR et le PD du cimetière visent au contraire à ramener à son caractère initial. La fameuse flexibilité du PD, celui de Mount Auburn comme tous les autres: ça va sans le dire et le dire est suspect!

***2.2.2** Pas de projets d'architecture mais peut-être des critères de performance architecturale.

3- Problématique, vue d'ensemble

Bravo pour l'ensemble de la problématique et des principes

***3.1.1 a)** *de la proportion trop grande de trois espèces végétales.* Lesquelles?

***3.1.2** *les espaces verts récréatifs se sont raréfiés à l'échelle de l'île.* Non, au contraire depuis 20 ans. Bravo pour *l'ouverture maximale* à la fréquentation qui, comme on l'a compris à Mount Auburn, favorise la promotion, la vitalité et la valeur foncière comme commerciale de l'institution...

***3.1.3** Il ne devrait même pas être question de *fonction récréative*! Le cimetière comme géniteur et précurseur du parc, en assume tout simplement la fonction première, de repos, de contemplation, littéralement de *re-création*, les fonctions cognitive et sensorielles qui en ont été le plus souvent évacuées au profit de la fonction motrice sportive spectaculaire.

4- Objectifs

* Bravo, mais remettre *les objectifs relatifs à la fonction funéraire* en premier, en a)

5- Dispositions du Plan

5.1 Organisation spatiale

***5.1** Les bâtiments de service et la zone opérationnelle pourraient être relocalisés, voire carrément sortis du cimetière, comme il en avait été question en 1989 lors de discussions au CCI sur des perspectives d'échanges de services entre les institutions et la Ville concernant l'horticulture, l'arboriculture et la gestion des déchets.

*5.1.4 Le réseau des circulations. Bravo!

5.2 Dimension patrimoniale

*5.2 Dimension patrimoniale. Bravo! OK pour les 8 catégories d'espaces

*5.2.2.4 Zones 1, p43 Charniers familiaux. Autant les anciens semi enfouis dans les talus étaient beaux, autant les nouveaux ressemblent à des cabanes à outils d'arrière cour. Contrôle architectural nécessaire.

Zones 2, p47 Ruisseau Raimbault. Le bassin linéaire rappelle la forme du ruisseau. On pourrait y aménager un élargissement avec un pont ou un îlot pour la dispersion des cendres! (Voir plus loin!)

Zones 3, p47 Aussi dans les boisés où elles pourraient être jetées depuis des tours à la cime des arbres.

Zones 5, p49 Pas sûr que *ces zones plus récentes et plus banales comptent parmi les moins intéressantes*. Situées à proximité des voies de ceintures, ces alignements de sépultures modestes transmettent au contraire l'image populaire classique du cimetière.

Zones 6, p51 Mausolées semi enfouis. OK mais attention au facadisme inversé qu'on retrouve au dernier mausolée. Éviter de les rendre acceptables en les cachant!

Zones 8, p52 OK pour la clôture, mais prévoir des passages aux endroits nécessaires (lignes de désir) qui seront forcés sinon de toute façon.

*5.2.3 Cadre naturel. Très bien.

*5.2.3.3 Hydrographie. OK pour le bassin dans la plaine mais aussi l'étang reconstitué (je m'en souviens!) dans la partie est du plateau. Pas sûr de la pertinence d'une fontaine au sommet et encore moins du mausolée qu'elle est censée *naturaliser* et faire accepter, ni que ceux-ci *soient nécessaires à la survie fonctionnelle du cimetière*. Pourquoi ce retour au discours mercantile? Et pourquoi ici?

*5.2.3.4 Arbres. Très bien pour ce que j'en sais! Mais (p61) pas sûr qu'il faille vouloir revenir à la forêt primitive, qui était relativement pauvre de toute façon comme le notait F.L.Olmsted (nous avons déjà eu ce débat à la Ville en 1989!). Les cimetières ruraux ont été les premières architectures de paysage, les premiers parcs, des oeuvres d'art disait encore FLO, des natures aménagées, et non des forêts sauvages. Plusieurs de ces jardins célestes ont été aménagés comme de véritables arboretums, le cimetière voisin par exemple. Alors pourquoi pas ici? Éviter les conifères surtout dans les hauteurs, la Ville a déjà fait cette erreur-là il y a quelques décennies. Sauf peut-être le grand pin blanc comme le voulait encore FLO, pour élever encore plus la montagne qu'il trouvait trop petite! Au fait, (p62), il était contre les cimetières et n'appréciait pas leur voisinage ici!

*5.2.3.7 Faune. Écureuils, moufettes, chats sauvages, merci!!! Vive les moineaux et les merles, mais ça manque de cygnes, de paons et de faisans!

***5.2.4 Patrimoine bâti.** p73 Si je me souviens bien, la maison Henrichon était auparavant sur le chemin de la Côte-des-Neiges mais dans l'axe du prolongement de la rue Decelles depuis Queen Mary réalisé à la fin des années '50, ce qui a obligé son déplacement. p76 Bonne idée le musée lapidaire, comme celle de l'ossuaire. À développer davantage.

***5.2.5 Promenades et découvertes**

***5.2.6 Dispositions liées à la mise en valeur du mont Royal.** Merci de la référence mais mon nom s'épèle avec *ie* et mon titre au Service d' Habitation et de Développement Urbain de la Ville était Coordonnateur du Plan de Mise en Valeur du mont Royal. À ce titre j'ai été responsable tant de la planification que de la conceptualisation du projet pour lequel on était venu me chercher, après un passage chez Daniel Arbour en 1986, pour mon expérience comme responsable en 1983 de la conceptualisation de la Politique des parcs du Ministère du Loisir pour la région de Montréal où déjà le concept du parc des *trois sommets* était esquissé. Outre ce concept fondateur j'ai été responsable comme coordonnateur de l'adoption du Site du Patrimoine en 1987, du programme d'études sur la montagne et de la coédition de *La Montagne en Question* en 1988, de la négociation de l'Accord de Collaboration et de la création du Comité de Coordination Intérimaire en 1989, de la publication du Plan de mise en valeur préliminaire et de la présentation aux audiences publiques du Bureau de Consultation de Montréal en 1990.

***5.2.6.1 Principes directeurs.** Très bien. En d) préciser que les aliénations seraient sauf exception sous forme de servitudes. Outre l'aménagement, l'entretien et la responsabilité civile, on pourrait ajouter la quatrième condition habituelle à ce genre d'entente, la sécurité qui pourrait être assurée pendant les heures d'ouverture, par des patrouilles de police ou mieux, par les 'agents mobiles d'information' (AMI) proposés pour le parc.

***5.2.6.2 Chemin de ceinture.** Discutable. Dès le début, dans les plans et négociations, le chemin de ceinture, élément intégrateur du concept de parc des Trois Sommets, a toujours été présenté comme un prolongement du chemin Olmsted existant, c'est à dire, selon son concepteur, un sentier polyvalent non pavé d'environ 6 mètres de large avec une pente ne dépassant pas 3%. On peut revenir sur ces mesures (5 mètres, 5%?) adaptées à l'origine aux carrioles, mais pas sur la nature (terre battue, poussière de roche) ni sur la polyvalence qu'elle assure (dominance piéton, limitation et civilisation des cycles) comme aussi l'intégration au milieu naturel. Il n'a jamais été question d'une piste cyclable pavée distincte d'un sentier piéton -comme cependant et malheureusement c'est encore la pratique de plombiers de la Ville!- ce qui rendrait effectivement inacceptable une telle piste sportive ou utilitaire dans le cimetière. De toute façon, comme son nom l'indique, le chemin de ceinture ne devait pas pénétrer le cimetière mais le longer et le contourner en périphérie, empruntant tout au plus les marges techniques inoccupées. À cet égard le chemin Saint-Jean-Baptiste ne posait pas de problème, la direction du cimetière ne prévoyant alors aucun développement de ce côté et des négociations étant même engagées avec la CUM puis Outremont en vue d'une acquisition éventuelle du terrain ou d'un droit de développement pour fins de parc. La question de la pente était atténuée à la fois par la possibilité d'allonger ou de doubler les serpents dans le talus de déblais de métro des années '60 dont la végétation est sans intérêt, aussi par la possibilité

d'arriver par la zone technique du cimetière Mont Royal à la hauteur du deuxième coude du chemin Saint-Jean-Baptiste, enfin par l'amélioration des systèmes de vitesses des vélos modernes, sinon par la nature non utilitaire du sentier qui rend acceptable aux moins sportifs ou pressés de marcher à côté de sa bicyclette dans les sections plus raides. La redescente empruntait un corridor passant à la limite du cimetière et de l'université, entre leurs zones techniques, derrière le Calvaire, puis le long de la clôture sur l'accotement du chemin de Polytechnique, avec une variante possible revenant au cimetière dans la pente d'un ancien chemin aboutissant derrière la maison Henrichon. Ce tracé d'un sentier polyvalent reste possible sans compromettre *la requalification des franges nord-ouest ni la suppression du beau gros arbre derrière la maison!* Seul obstacle de principe, la perspective de développement éventuel du secteur Outremont, qui ne répond à aucune demande même à long terme et semble avoir été introduit ici exprès! Il est à prévoir une reprise des pressions pour la préservation de ce boisé et son intégration au parc dans la cadre des négociations avec Québec sur le statut du mont Royal et le nouveau Montréal. Le retour le long de Decelles et de Côte-des-Neiges ne posait pas de problème et le Plan reprend le tracé proposé qui pourtant impliquait un moins grand recul, le sentier empruntant simplement la bande de 5 mètres entre le trottoir et les arbres où se trouve la clôture qui aurait été déplacée dans l'axe des arbres ou juste derrière et non 8 mètres plus loin. Le passage devant les portes du cimetière et derrière le Complexe Funéraire CDN ne pose pas de problème majeur.

La séparation de la fonction cyclable –et aussi carrossable pour calèches et voitures de service- a un autre effet de retour pervers : la disqualification du sentier pédestre. Sans cette fonction le chemin de ceinture ou de traverse redevient un sentier comme les autres, n'importe lequel puisque, de toute façon les piétons iront bien où ils veulent s'ils ne se sentent pas encadrés dans un cheminement formel. Il devient alors presque inutile de vouloir établir un plan et des tracés officiels. Une simple signalisation suffira à diriger ceux qui veulent simplement traverser le cimetière. À cet égard le Plan propose un réseau de sentiers de randonnées entre les trois entrées et le sommet qui comprend mais confond en passant le chemin de traverse demandé par la Ville pour rejoindre le sommet nord au parc du Mont Royal. Façon d'occulter le problème réel que pose ce chemin de traverse en raison de sa spécificité fonctionnelle et structurelle. C'est pourquoi nous avons proposé un second tracé empruntant un corridor mitoyen aux deux cimetières qui se partageraient ainsi une charge d'autant moins lourde cependant que le site comprend essentiellement des sépultures publiques (armée, pompiers, associations, institutions) installées là pour pouvoir rapprocher les sépultures disposées de part et d'autre de la clôture selon la langue et la religion. À peu près sans sépultures privées et donc sans problème privatif, ce corridor frontalier présente au contraire un grand intérêt public et patrimonial qui pourrait amener à le constituer en une zone distincte des cimetières et commune aux deux, à la gestion de laquelle pourraient être associés les autorités et les associations concernées. Dès lors le passage du chemin de traverse non seulement ne poserait pas de problème mais il deviendrait une véritable allée élyséenne... Et, dans la mesure où l'aménagement de ce parcours, tant le tracé comme tel que le traitement des surfaces, le paysagement des abords et l'architecture générale solennelle des lieux, sera étudié en conséquence, la présence des bicyclettes sur ce parcours dans le cimetière ne devrait pas faire problème comme cela se passe dans plusieurs cimetières américains.

5.3 Fonction funéraire

*5.3.1.2 Très bonne idée, l'ossuaire commun, tout comme l'emplacement choisi, *en raison de l'association avec...le mystère de la Rédemption* si l'on veut, mais aussi, selon moi, de la symbolique du lieu à la fois le plus profond et le élevé du cimetière!

*5.3.2.2 Bonne idée de faire reprendre le chemin de croix comme de le faire coïncider avec le chemin de ceinture intérieur.

*5.3.3 Les défunts ont-ils vraiment des besoins? Sinon peut-être celui de la sainte paix! Quant aux visiteurs, au public en général, auxquels Mount Auburn, en accord avec la Charte de Florence, ouvre le cimetière comme *a place of multiple purposes...a place for passive recreation, reflection and edification*, le contrôle évidemment nécessaire de *l'over-visitation* doit d'abord passer, tout autant sinon plus que par la signalisation et la surveillance, par l'expression physique d'une exceptionnelle beauté, gravité, solennité des lieux, aussi par des techniques et pratiques dissuasives connues de l'architecture de paysage. Voir 5.3.4

5.3.5 Propositions d'aménagement (ou Optimalisation etc...) par secteurs

Bravo pour *la limitation des futures constructions au (strict?) nécessaire*, mais aussi à leur compatibilité formelle et fonctionnelle. Nécessaire contrôle du design. Je disais que la condition d'acceptation des mausolées devrait être qu'ils gagnent un prix orange, sans quoi démolition!! Pierre Perrault ajoutait qu'il est bien de conserver le patrimoine, mais qu'il faut aussi en créer!

*5.3.5.1 Qui sait ce que la Chrétienté juge convenable!? Sans prescrire une formule plutôt que d'autres, on peut et doit pouvoir en interdire ou du moins en restreindre d'aucune si elle ne correspond pas à l'esprit des lieux (*genus loci*). On reparlera plus loin des enfes (prend un s et non un x au pluriel!) et plus clairement des mausolées énormes qu'ils demandent pour un faible pourcentage de la clientèle (5-10%), mais il faut insister ici sur la formule la plus digne et discrète, la dispersion des cendres, dont on dit qu'elle n'est *pas encore suffisamment admise* (incinération 55% dont dispersion 33%, sondage L&L!). On ne devrait pas simplement attendre pour *revoir cette position*, mais promouvoir la dispersion par des aménagements en nature.

*5.3.5.2 *réparer l'impact visuel regrettable des mausolées existants...Enfin! Bravo!*

*5.3.5.5 Les murets cinéraires. Bravo. Pour moi, depuis longtemps, c'est la formule qui répond le mieux à la clientèle (55%) et à la nature du cimetière, à l'intégration à la nature et à sa Nature.

*5.3.5.7 Bravo pour le Comité d'approbation des charniers familiaux, sus aux cabanons!

***5.3.5.8 Jardin de sépulture.** Bonne formule, mais celui proposé dans la Plaine me semble en prendre une bien large tranche même si on le justifie par ce qu'il pourrait permettre de cacher les affreux mausolées La Pieta et Sts Pierre et Paul. Mais bon!

***5.3.5.9 Les mausolées**

Placé ici, en introduction au chapitre sur les mausolées, ces monuments les plus controversés de l'orientation récente du cimetière, à l'origine des recours des associations de protection du patrimoine et du règlement municipal imposant le présent Plan directeur d'aménagement, ce savant cour d'architecture et d'anthropologie, tout intéressant soit-il, apparaît pour le moins suspect! On l'aurait mieux vu en introduction au chapitre 5.3 tout entier (La fonction funéraire) ou même en Avant-Propos ou en Problématique. D'autant plus que cette dissertation traite de la symbolique du monument, ici *familial, corporatif ou institutionnel... stèles ou cryptes...spécifiques à la religion catholique* (même pas chrétienne)...qui ont *donné sa qualité particulière au noyau historique du lieu*. Dans ce contexte patrimonial on ne peut mieux décrit, où il n'y a pas place pour les mausolées, on trouve le moyen de les justifier tout de même par des considérations pratiques, les mœurs et le marché *inéchappables* (cimetière commercial ou paroissial?) et l'espace limité (pourtant la capacité illimité des lots, la popularité de la crémation, la dispersion éventuelle, repoussent *sine die* les limites spatio-temporelles du cimetière!). Mais ça tombe bien, on a des zones périphériques pas ou mal développées où les mettre, mais à condition que *les nouveaux mausolées puissent dans la liturgie les thématiques appropriées*... Pourquoi cette *défense et illustration* d'un type de monument qui, s'il peut être acceptable ailleurs, ou même ici mais dans sa définition civique ou politique originelle et sa présentation grandiose conséquente, *'monument funéraire de grandes dimensions à l'architecture somptueuse...réservés aux grands de ce monde'* (le roi Mausole), perd cependant tout son sens comme condominium ouvert au commun des mortels dont il symbolise davantage la petite vanité, les péchés capitaux d'orgueil et d'envie, quand ce n'est pas l'ancienne et païenne superstition de la peur de la mise en terre, toutes choses pas très très catholiques quoique bien romaines... Pourquoi une petite clientèle surtout italienne, habitant surtout en périphérie, loin du mont Royal, mais assez riche pour se le payer, aurait elle le droit de venir le défigurer le paysage avec ses entrepôts kitsch qui, s'il occupent moins de surface que l'inhumation de cercueils, en prennent bien plus que les urnes et surtout monopolisent et banalisent tout l'espace vertical par leur volumétrie.

Ceci dit, s'il doit y en avoir, les critères de localisation et de design sont bons : les zones périphériques pour ne pas perturber le caractère établi du cimetière mais aussi, à ajouter, pour avoir accès aux voies périphériques et au transport en commun et réduire la circulation dans le cimetière même; l'intégration à la géomorphologie pour les faire *participer aux mouvements du terrain*; une *architecture... remarquable par la puissance d'évocation, l'intemporalité et l'économie de moyens...à l'écart des modes...avec la simplicité, la majesté et la pérennité d'un Temple!* Bonne aussi l'évaluation négative des mausolées existants (Leblanc)! Sauf celle du mausolée Sainte-Marguerite-d'Youville (Marsan approved!), pire localisation, pire exemple de facadisme inversé! Bons enfin les secteurs choisis, sauf pour le sommet d'Outremont.

***5.3.5.10 Secteur du Crématorium.** OK, mais si on pouvait déménager serres, garages et ateliers, ce serait un des meilleurs endroits pour une œuvre architecturale de grande qualité, visible de loin, s'intégrant en les rehaussant aux volumes et arrières de l'université, accessible par voiture depuis le chemin de Polytechnique. Voir l'idée d'A.Tremblay!

***5.3.5.11 Secteur Plateau est.** OK, accessibles depuis Remembrance, celui du Boisé de l'Est se prolongeant par un Jardin de Sépultures jusqu'à l'étang retrouvé.

***5.3.5.12 Frange nord-ouest.** Plus difficile. C'est à la fois la zone la plus prestigieuse par son recul et son élévation, mais aussi la plus négligée, victime du réflexe rural qui faisait l'habitant jeter déchets et débris à l'orée du bois derrière la grange! Zone de passage longée par un vulgaire chemin de garage pour moitié et qui doit l'être par l'éventuel chemin de ceinture qui gravira les trois paliers jusqu'au sommet. OK pour les deux premiers paliers. On pourrait cependant retravailler le triangle vacant qui, d'une certaine façon, joue à l'arrière le même rôle de glacis transitoire que la grande plaine à l'avant. J'aurais tendance à le conserver en l'état d'autant qu'il fait face au carrefour principal des voies de service et d'accès de l'université et à ses stationnements qui ont toujours été vus comme pouvant servir aux usagers de la montagne dans le cadre des négociations du Plan de mise en valeur du mont Royal. OK pour le secteur du Calvaire avec l'éventuel ossuaire. Par contre l'implantation d'un mausolée au sommet, même agrémenté d'une fontaine et d'un jardin cinéraire/belvédère, est très discutable compte tenu des problèmes d'accès et surtout de la valeur de localisation prestigieuse de ce qui est le point le plus haut du domaine, l'unique sommet de la colline d'Outremont. On s'attendrait à voir là, bien sûr, une terrasse panoramique, mais aussi un monument plus thématique, plus emblématique, interprétatif, reflétant l'entité et l'entièreté du vaste domaine funéraire s'ouvrant à ses pieds. La proximité maintenue de la zone technique, incompréhensible malgré les investissements récents faits-là, n'excuse pas la présence d'un mausolée à cet endroit stratégique.

***5.3.5.13 Secteur Saint-Jean-Baptiste.** Minimum d'interventions et interventions minimales, bravo et bonne idée la mise en réserve. Jusqu'en 2026? La perspective de futures inhumations et même de bâtiments est de bonne guerre dans la perspective de négociations avec la nouvelle grande ville de Montréal, sinon le nouvel arrondissement d'Outremont, en vue de l'acquisition du terrain ou des droits de développement, de la transformation en parc de ce boisé et son intégration au parc Mont Royal. Le cimetière n'a pas besoin de ce terrain, très pentu et difficile à aménager, présentant l'un des plus beaux boisés de la montagne et donc des perspectives de soulèvement populaire majeurs. Par contre la réalisation de sa valeur permettrait au cimetière de s'assurer pour l'éternité. Les Amis de la Montagne avait ainsi proposé la création d'une fondation dont les revenus équivaldraient à la rentabilité escomptée du développement potentiel de ce secteur. À voir. Ces négociations pourraient peut-être débiter avec les discussions sur le passage et l'aménagement du chemin de ceinture.

***5.3.5.14 Capacités** Tableau difficile à lire. Il faut aller à la fin pour comprendre que les lettres des colonnes correspondent aux types d'inhumations des lignes. Aussi, ces types devraient être précisés dès le départ. Différence entre niches pour cercueils et enfeus intérieurs –un enfeu se définissant comme une niche funéraire en bâtiment? Entre niches pour urnes cinéraires, niches cinéraires en claustras (?) et niches cinéraires intérieures? Où –et combien- sont les inhumations traditionnelles de cercueils en lots familiaux? Il faudrait un tableau des totaux distinguant entre sépultures des corps et des cendres, puis selon qu'elles sont en terre (stèles ou plaques), en structures extérieures (murets, colonnes), ou à l'intérieur de bâtiments (charniers ou caveaux familiaux, mausolées ou columbariums collectifs). Sur un total de 67512 sépultures, on compterait 52056 niches cinéraires (77.11%) contre 15456 cercueils (22.89%).

***5.3.5.15 Capacité ultime.** La confirmation de *la capacité ultime pratiquement illimitée du cimetière* remet en cause un certain nombre d'assertions et de propositions que nous avons questionné dans nos commentaires, dont les dernières concernant le secteur Saint-Jean-Baptiste mais aussi les mausolées, le discours sinon les projets comme tels. À cet égard la toute dernière phrase est particulièrement bienvenue. Reste à voir aussi la réorganisation et si possible l'évacuation des installations opérationnelles et le réaménagement de l'interface urbaine –sinon l'ouverture sur et dans la ville pour un certain nombre d'installations moins compatibles avec le caractère du cimetière et sa participation à la mise en valeur du mont Royal.

6 Plan Directeur

Ici aussi on aurait avantage à présenter les chiffres de superficie des différentes composantes dans un tableau comparatif entre la situation actuelle et 2026. La seule chose qu'on sait, c'est que le total des éléments infrastructurels passe de 17 à 20% - dû à la voirie ou aux bâtiments qui sont ici confondus?! Le plan d'affectation ne devrait-il pas indiquer les jardins de sépultures? Aussi, le triangle de la frange nord-ouest est indiqué *inhumation dans boisé* alors qu'il s'agit d'un vaste parterre dégagé proposé pour inhumation traditionnelle et murets cinéraires – au plan directeur on y présente toutefois un jardin de sépulture et un belvédère (?). Le plan des limites et accès fait bien ressortir l'évidence du besoin d'un accès derrière l'université à cet endroit.

7 Échéancier

8 Annexes

Historique intéressant mais devrait être intégré au volume I. Bibliographie pourrait présenter le document *La Montagne en Question* (GIUM/Ville de Montréal) et les rapports ou compte rendus des colloques de l'Écomusée de l'Au-Delà sur le cimetière.

Jean Décarie,
conseiller en aménagement/environnement,
le 17 janvier 2001